



COMMUNIQUE N°00012/C/MINEPAT/SG/DAG/SDB/SMP DU 18 AVR 2022
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A
LA DEMANDE DE COTATION N°007/DC/MINEPAT/CIPM/2022 DU 14 MARS 2022, EN VUE
DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU MINEPAT, EN PROCEDURE
D'URGENCE.

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
communiqué :

L'Entreprise ci-après est déclarée attributaire de la Lettre-Commande relative à la
Demande de Cotation susmentionnée suivant les conditions ci-après :

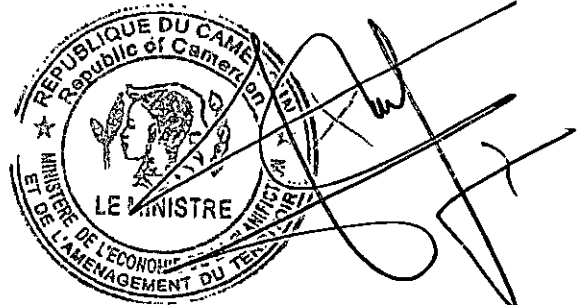
N°	Nom du soumissionnaire	Montant FCFA TTC	Délai d'exécution
1	SKYLOG SARL BP : 2182 DLA TEL: 243 73 77 06/673 76 24 24	Quarante millions cinq cent douze mille quatre cent cinquante-six (40 512 456)	Cinquante (50) jours

L'Entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué au
MINEPAT, Service des Marchés, porte 007, pour la souscription du projet de Lettre-
Commande suscité.

Par ailleurs, les Entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de procéder au retrait
de leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres feront l'objet d'une destruction.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CISPM ;
- Adjudicataire ;
- Archives/Chrono.



Alamine Ousmane Mey